

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 6 FÉVRIER 2014

Date de la convocation : 21 janvier 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1^{er} Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Manuel VERBRUGGHE (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Didier OCHOA (Titulaire), Monsieur Denis SABATÉ (Payeur Départemental).

DÉLIBÉRATION N°20140206_010

**BUDGET PRIMITIF 2014
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_010
BUDGET PRIMITIF 2014
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 21 janvier 2014 fixant le prochain comité syndical le 6 février 2014 à 18h30 est prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 6 février 2014 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

I – Exposé des motifs

Ce Budget retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux services numériques hors mutualisation.

Dans ce cas, la participation des collectivités non membres du syndicat mixte Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le syndicat mixte Gironde Numérique fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

II – Présentation du Budget

Le projet de Budget est voté sans reprise anticipée des résultats de l'année 2013.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant de 10 000 euros en section d'exploitation, se décomposant :

Les dépenses,

- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 10 000 euros,

Les recettes,

- Chapitre 70 (adhésions facultatives) pour 10 000 euros.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20140206_010
BUDGET PRIMITIF 2014
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant de 10 000 euros en section d'investissement, se décomposant :

Les dépenses,

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 10 000 euros,

Les recettes,

- Chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) pour 10 000 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2014 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 06 février 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe : maquette Budget Primitif 2014

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le La Présidente,

A Bordeaux, le 06 février 2014

Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire

A Bordeaux, le 06 février 2014

Date de convocation : 21 janvier 2014

Les membres du Comité syndical,

Handwritten signatures of the committee members.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A, le